

**MAIRIE DE MONTMOREAU**
- 16190 -**EXTRAIT DU**
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le cinq avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2023_04_42

Date de convocation du conseil : 31 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, , M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 25

Absents excusés :

Objet : Vacance d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe – Recrutement d'un contractuel - Gestion de l'assainissement

Mme BLANDINEAU Annette
Mme CHASTEL Ita a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Secrétaire de séance : Monsieur DEMESSEMAKERS Olivier

Il est exposé au conseil municipal que l'agent en charge de la gestion de l'assainissement a fait valoir ses droits à la retraite et qu'il convient de pourvoir à son remplacement.

Il est également exposé que cet agent a bénéficié d'un avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2023.

Le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, qu'il occupait, est dont vacant, depuis cette date.

Dans le cadre de son remplacement, une offre d'emploi a donc été publié sur le site « Emploi Territorial du 27 janvier au 27 février 2023.

Dix candidatures ont été reçues et six entretiens ont permis au jury d'évaluer les candidats.
Le seul candidat statutaire correspondant au profil recherché a retiré sa candidature.

Il est donc proposé au conseil municipal d'ouvrir un poste de contractuel, à temps complet, au titre de l'article L 332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique qui stipule qu'un emploi permanent peut être pourvu par un contractuel lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Les agents contractuels recrutés en application de l'article L. 332-8 sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Le contrat est renouvelable dans la limite maximale de six ans. Au terme de cette durée, la reconduction ne peut avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

AR Prefecture

016-200063105-20230405-D2023_04_42-DE
Reçu le 06/04/2023

La vacance avec ouverture aux contractuels permettra un recrutement sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à compter du 11 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer un poste de contractuel à durée déterminée, à temps complet, en vertu de l'article L 332-8 alinéa 2 du code Général de la fonction publique, pour une durée de 1 an, renouvelable dans la limite de 6 ans, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, Echelle C2, à compter du 11 avril 2023.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 05/04/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 06/04/2023

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

